

# Modification relative au transfert de siège de même ressort

Tout savoir pour éviter les pièges et réaliser efficacement son opération

## Définition

**Transfert dans le même ressort :** le siège social est déplacé tout en restant dans la compétence territoriale du même greffe (tribunal de commerce pour les sociétés commerciales ou tribunal judiciaire pour les sociétés civiles). Par exemple, un déménagement d'un quartier à un autre dans la même ville.

**Attention les formalités diffèrent selon le type de société :**

Pour les sociétés civiles (SCI, SCP, SCM...), le transfert est déclaré auprès du greffe du tribunal judiciaire, avec des formalités généralement plus légères.

Pour les sociétés commerciales (SARL, SAS, SA, EURL...), la déclaration s'effectue auprès du greffe du tribunal de commerce, avec parfois des exigences documentaires plus importantes.

## LES ÉTAPES À SUIVRE

### 1 – Réunir les bons documents

- PV de décision (AGO ou AGE ou décision du président).
- Statuts mis à jour.
- Justificatif de jouissance des nouveaux locaux.

### 2 – Déposer la formalité

- Dépôt via le guichet unique (INPI).
- Transmission des pièces justificatives.
- Règlement des frais de greffe.

### 3 – Publier l'annonce légale

- Une seule publication dans un journal habilité du département.
- Mentionner : dénomination, forme, capital, ancien et nouveau siège, RCS.
- Conserver le certificat de parution.

## DANS QUELS CAS ELLE S'APPLIQUE ?

- Expansion de l'entreprise nécessitant des locaux plus grands.
- Optimisation des coûts immobiliers.
- Rapprochement géographique avec clients ou fournisseurs.
- Restructuration interne.
- Fin d'un bail commercial.

## Bonnes pratiques et sécurisation

- Vérifier la compétence du tribunal pour confirmer le même ressort.
- Préparer un dossier complet et cohérent (PV, statuts, justificatif).
- Publier l'annonce légale avant ou en même temps que le dépôt.

Avec Medialex vous pouvez :

- Clarifier une formalité.
- Sécuriser les étapes du parcours juridique.
- Permettre aux équipes juridiques de déléguer en toute confiance, sans perdre la maîtrise de leurs dossiers.

## Les erreurs fréquentes à éviter

- Confusion sur la notion de ressort.
- Justificatif de domiciliation inadapté.
- Adresse incomplète ou imprécise.
- Oubli de mise à jour des statuts.
- Non-respect des délais.
- Mauvaise rédaction de l'annonce légale.



Annonces légales



Formalités juridiques



Approbation des comptes



AG et Registres dématérialisés